



Communiqué de presse

Le 28 juin 2018

Comité de gestion de l'eau du 27 juin 2018

Pour la première fois cette année, le Préfet de la Vendée a réuni le comité de gestion de l'eau le 27 juin 2018 afin de faire un point sur la situation hydrologique du département.

Profitant d'une forte pluviométrie printanière, les nappes souterraines et les retenues d'eau pour l'alimentation en eau potable se sont remplies de manière très satisfaisante.

Cependant, malgré une pluviométrie entre mars et juin largement supérieure aux normales, les cours d'eau des bassins de la Boulogne, Vie Jaunay et côtiers vendéens ont entamé une vidange naturelle, conduisant les débits à franchir les seuils d'alerte renforcée.

Le Préfet de la Vendée a donc décidé de mettre en place les limitations suivantes en eaux superficielles, à compter du 2 juillet 2018 à 8 h :

- Boulogne, Vie et Jaunay et côtiers vendéens : restriction horaire avec interdiction de prélèvement, tous les jours, de 8 h à 20 h.

Les manœuvres d'ouvrage sur ces secteurs, et sur le secteur du Lay réalimenté sont soumises à l'accord préalable du service police de l'eau.

En eau potable, la situation est favorable : les barrages de stockage sont remplis à 95 %. Pour les nappes souterraines, le remplissage est également optimal.

